

## Société | Surendettement en Gironde: l'amélioration de la situation se poursuit en 2019



**Le 10 février dernier, la Commission de surendettement de Gironde s'est réunie pour dresser son bilan annuel d'activité de l'année 2019. Un bilan encourageant puisqu'il reste dans la droite ligne de celui de l'année passée avec une diminution des situations de surendettement de 12 % par rapport à 2018, une année 2018 déjà marquée par une baisse de 7 % par rapport à l'année précédente.**

En Gironde, le nombre de dossiers de surendettement déposés baisse de manière significative, -17 % par rapport à 2018. 3 529 dossiers ont ainsi été déposés auprès de la Banque de France de Bordeaux et ce sont près de 1 600 situations qui ont été orientées vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. Parmi les personnes ayant déposé un dossier à la commission, 56 % vivent seules au moment de la déclaration de leur situation familiale, les femmes sont aussi les plus touchées par les risques de surendettement et représentent 55,8 % des dossiers. Malgré tout, la part des dettes à la consommation dans les situations de surendettement est redescendue à 39,6 %.

### Le rôle d'appui de la Banque de France

« Aujourd'hui on constate qu'il y a de moins en moins de crédits bancaires et la structure de l'endettement est de plus en plus constituée de charges de la vie courante et donc avec des capacités de remboursement qui sont très faibles » constate Denis Lauretou, directeur de la Banque de France en Nouvelle-Aquitaine. « Quand on dit qu'il y a une baisse des dossiers, c'est avant tout plusieurs améliorations qui agissent avec notamment des effets préventifs ; la Loi Lagarde de 2010, qui a mieux encadré le crédit à la consommation, mais aussi la Loi Hamon, qui a apporté des éléments par rapport au crédit Revolving et puis surtout sur les 4 dernières années la France a créé 1 million d'emplois nets, cela signifie que des personnes au chômage ont retrouvé un emploi et donc se sont sorties de situations de surendettement. »

Souhaitant rappeler le rôle d'appui de la Banque de France et de la commission de surendettement et gommer son image d'organisme répressif, Denis Lauretou rappelle que la commission peut aussi intervenir sur les cas de litige dans le cadre du « Droit aux comptes », qui garantit à tous les citoyens un accès à des comptes bancaires. « Nous pouvons obliger des organismes bancaires à accepter un client dans le cadre du droit aux comptes », explique le directeur régional de la Banque de France. Le directeur n'hésite pas non plus à rappeler que la commission

attache un intérêt tout particulier à maintenir le plus possible les personnes dans leurs logements, « la vente du bien doit être la toute dernière extrémité ».

Clément Bordenave

*Crédit Photo : Aqui.fr*

*Publié sur [aqui.fr](#) le 11/02/2020*

*[Url de cet article](#)*